Gmail

collectif episcologie <collectif.episcologie@gmail.com>

Réponse au mail du 10 novembre et à l'Evecquemont Info de novembre 2017.

1 message

collectif episcologie <collectif.episcologie@gmail.com> 26 novembre 2017 à 18:45
À : Ghislaine Senée <gsenee.mairie.evecquemont@orange.fr>
Cc : ddaubresse.mairie.evecquemont@orange.fr

Bonjour Mme Le Maire,

Voici les réponses du collectif point par point à votre mail du 10 novembre et à l'article paru dans l'Evecquemont info de novembre, en réponse à notre mail du 30 octobre.

1/ Données techniques (DT).

- Dans votre mail du 16 octobre, vous nous annonciez que les DT avaient été fournies par la SNEF (Société Nouvelle Electric Flux).
- Lors de la réunion du 21 octobre en mairie, vous nous avez signifié ne pas être en possession de celles-ci.
- Dans votre mail du 10 novembre vous indiquez que M. Barras a rapporté les éléments techniques lors de la réunion du 21 octobre.

Nous vous rappelons que M. Barras a seulement évoqué le nombre de communications en simultané qu'il a estimées à 50.
Or ce nombre ne correspond pas à la technologie 4G pour laquelle il est bien supérieur (plusieurs centaines).
Les données techniques qui nous intéressent sont : Type d'antenne, PIRE, TILT, Gain, Azimut, puissance nominale, etc...

Débattre sur les données techniques avec l'opérateur, sans que celui-ci fournisse un dossier écrit n'aurait été d'aucun intérêt. Contrairement à la mairie nous ne voulons pas nous contenter de quelques informations orales. Nous ne faisons pas aveuglément confiance à celui-ci. Il est claire que des mesures précises ont été effectuées pour se positionner à cet endroit de la commune.
Nous vous rappelons que vous auriez pu demander la simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'installation concernée à l'opérateur dès l'initiation du dossier, ce qui aurait permis d'informer les habitants.

Maire info

De plus nous affirmons qu'une antenne couvrant 120 °, une seule aurait suffit pour couvrir le village. L'opérateur n'est pas là pour Evecquemont mais bien pour utiliser son point haut dans l'intention de couvrir une zone plus étendue.
Vouloir faire croire aux Episcomontois(es) que cette antenne est uniquement pour le village, est prendre les habitants pour des gens bien crédules... qu'ils ne sont pas.

2/ Hauteur de l'antenne et localisation.

La hauteur prévue de l'antenne est 27 m dans un premier temps (avec un seul opérateur). Pourquoi ne pas avoir exigé un pylône maquillé en arbre ? Elle sera donc très visible.

Quelles possibilités légales aurez-vous pour limiter à deux opérateurs ?
La clause dans la convention (article 7) n'est-elle pas abusive ?

Concernant les hauteurs des antennes de téléphonie nous pouvons nous poser des questions. Rien ne garanti que dans l'avenir celle que vous projetez d'installer sur notre village ne sera pas appelée à augmenter. Même si le conseil municipal devait donner son accord à chaque nouvelle élévation, on comprend vite que ce ne sera qu'une simple formalité...De plus, le document concernant l'antenne de 55 m qui se trouvait dans le dossier que nous avions consulté en mairie au mois de mai, n'augure rien de bon et montre que de telles implantations sont possibles...

Quand au PPR (Plan de Prévention des Risques) comment expliquer que soudainement nous puissions construire en zone rouge alors qu'il ne s'agit en rien d'un service publique. Rappelons que les opérateurs de téléphonie sont des entreprise privées à but commercial. N'y aurait-il plus de risque d'effondrement dans ce cas précis, alors que les bois sont interdit à la promenade ? Les Episcomontois(es) attendent toujours un parking rue de Cholet qui ne se fait pas car en zone rouge... et combien de villageois bloqués dans de petits projets d'agrandissement parce qu'une galerie se trouve en dessous...

L'article 3 du PPR précise que les zones rouges sont inconstructibles sauf à quelques exceptions. Sur laquelle vous appuyez-vous pour justifier cette implantation ?

3/ Réunions publiques d'élaboration du PLU.

Des réunions publiques se sont tenues en mairie concernant l'élaboration du PLU les 28 juin et 13 septembre 2016. Vous dites que ce sujet y a été abordé. Les comptes rendus de ces réunions parus dans l'Evecquemont INFO 192 (juin/juillet 2016) et 194 (octobre 2016) ne font pas état de ce projet d'antenne de téléphonie.

evecquemont info 192
evecquemont info 194

La réunion du 28 juin était initialement prévue le 10 mai à 19h00. seulement 20 personnes étaient présentes le 28 juin (cf Cr dans le no 192 de l'Evecquemont info).
Raison de plus pour détailler un peu plus le compte rendu qui ne fait état que de généralités.
Et que dire de réunions prévues un mardi à 19h00, sachant que beaucoup d'Episcomontois(es) sont à peine rentrés du travail, ce qui explique sans doute le peu de personnes présentes.
Des ateliers se sont tenus les mardi 31 mai et mercredi 15 juin 2016 de 14h00 à 17h00. Encore des jours et heures ou très peu de personnes pouvaient s'y rendre, et aucun CR de ces ateliers..

4/ Réunion publique du 30 mars 2017.

Vous affirmez que lors de cette réunion publique (à laquelle nous assistions) une très large majorité d'habitants s'est exprimée en faveur de l'implantation de cette antenne. Nous étions tout au plus quarante. Des voix se sont élevées contre cette implantation. Certains étaient venus chercher de l'information et entre autre des données techniques (PIRE, Tilt etc...). Nous n'avons eu aucune réponse à ces questions et le compte rendu dans l'Evecquemont Info ne faisait pas mention de cette opposition.

evecquemont info 199

5/ Signature de la convention avec CELLNEX le 6 juin 2017.

Vous aviez annoncé que vous attendiez la ratification du PLU pour signer cette convention. Mais vous l'avez signée bien avant. Nous avons consulté cette convention en mairie le samedi 29 juillet, c'est à dire près de 2 mois après sa signature et on nous a présenté un document non signé, nous laissant à penser qu'elle ne l'était pas encore. Cette démarche manque de transparence. De plus est-on sûr d'avoir eu accès à la même version de convention lors de notre venue en mairie. Nous vous avons d'ailleurs demandé dans notre mail précédent de nous fournir un exemplaire signé de cette convention. Nous ne l'avons pas reçu à ce jour.

6/ Couverture mobile et dévalorisation des biens immobiliers.

Vous avancez que le manque de couverture mobile empêcherait des ventes de se faire. Vous nous demandez de justifier les chiffres de dévalorisation (de 20 à 30 %), mais vous ne justifiez pas votre argument. La justification doit-elle ne se faire que dans un sens ?
Mais comme le collectif Episcologie, une fois de plus ne dit pas n'importe quoi voici parmi tant d'autres quelques liens qui vous permettront de voir que des professionnels de l'immobilier et des politiques (EELV) s'alarment de cette dépréciation.

isabelle Attard (ELLV)
Particulier A Particulier
Intérêts Privés
next-up

Vous dites que vous souhaitez attirer de nouvelles familles en ayant un meilleur réseau , mais en même temps vous proposez un PLU où vous verrouillez de plus en plus les possibilités de constructions sur le village en rendant des terrains inconstructibles, des agrandissements et divisions de parcelles impossibles.
Où est la logique et la cohérence ?
D'ailleurs une faible pollution électromagnétique aurait un effet d'attirance sur les familles recherchant les dernières zones protégées (cf témoignages PLU plus témoignage lors de la réunion du 21 octobre).

7/ Argument des opérateurs sur la surchauffe des téléphones.

La surchauffe des téléphones que vous évoquez est l'argument repris par les opérateurs de téléphonie mobile pour justifier l'installation massive de leurs antennes relais.
Un téléphone mobile se choisit intelligemment à son DAS (débit d'absorption spécifique) exprimé en watts par Kilo, indiquant la quantité d'énergie véhiculée par les ondes radiofréquences reçues par l'usager, lorsque cet appareil fonctionne à pleine puissance et dans les pires conditions d'utilisation.
Bon nombre de téléphones ont des DAS très faibles inférieurs à 0.5 w/Kg, des grandes marques comme Samsung, des téléphones bien moins cher comme Wiko.

Cnet France

Il est nettement préférable d'être exposé durant un laps de temps discontinu, même de façon plus importante, qu'en permanence avec des ondes qui stressent les cellules jour et nuit.
Vous parlez de solutions comme la Wi-Fi qui au sein de l'habitation individuelle exposerait les habitants en continue à une émission encore plus importante de micro-ondes.
Mais que dire d'une exposition permanente de toute la population jour et nuit sans aucune maîtrise possible au sein des habitations. En effet, chacun peut choisir ou non d'activer sa Wi-Fi chez lui et de la désactiver quand il n'en a plus besoin. Toutes les boxes internet le permettent, soit par activation/désactivation dans leur interface soit plus simplement en appuyant sur un bouton de la box.
D'autre part, dans les habitations aux murs épais du vieux village les causes de perturbations sont souvent multiples (béton, ferraille...) et la réception ne sera jamais garantie par l'opérateur. Savez-vous aussi que les habitations BBC sont tellement isolées qu'elles rencontrent le même problème ?
ci dessous un extrait du site de la Fédération Française des Télécoms (site que nous vous avons déjà adressé dans notre mail du 30 octobre).

"À titre d'exemple, si une habitation est bien isolée thermiquement, cette isolation réduit la réception mobile en intérieur : les ondes circulent moins bien. En effet, la propagation des ondes émises peut être fortement atténuée ou perturbée par les obstacles ou certains matériaux (béton, fer, …). Les matériaux présents dans les nouveaux bâtiments renforcent aujourd'hui cette problématique en rendant la pénétration des ondes encore plus difficile, tel le traitement des vitrages à titre d'exemple"

Fédération Française des Télécoms

Par conséquent, si la réception s'avérait malgré tout insuffisante au sein des habitations, la mairie demanderait-elle à l'opérateur d'augmenter la puissance de l'antenne ?

8/ Transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique:

Concernant la transition écologique que vous évoquez, elle passe surtout et avant tout par la fibre optique qui sans dénaturer le paysage et sans effet sanitaire, sera tellement plus efficace qu'une antenne relais !
Les habitants télétravailleurs que nous avons rencontrés l'ont bien compris et sont prêts à attendre ce déploiement qui finalement se fera dans un timing peu ou prou équivalent à celui de l'antenne.

9/ Mise au point sur l'utilisation d'internet.

La grande majorité des internautes utilise internet à domicile au moyen d'un abonnement internet avec un fournisseur d'accès et une box.
Toutes les offres internet proposées par les opérateurs incluent la TV et la téléphonie (fixe) ainsi bien souvent qu'un abonnement mobile.
Grace à cet abonnement vous pouvez regarder la TV chez vous, sur votre écran de TV qui est relié à votre box par un câble spécifique, comme des millions de français le font depuis plusieurs années.

Si vous utilisez votre smartphone à domicile pour regarder la TV il vous faut un abonnement illimité plus cher.On est loin des abonnements bon marché de la téléphonie mobile de base. D'ailleurs ce que Bouygues propose sur son site en illimité passe par une box internet :

Bouygues telecom

Ayons toujours à l'esprit que lors de la réunion du 30 mars Bouygues a admis que si tout le monde prenait un abonnement chez eux à Evecquemont le réseau serait saturé et la TV aussi (par exemple lors d'un évènement sportif comme la coupe du monde de football).
Avec la fibre pas de saturation, la TV sur son téléphone grâce à la Wi-Fi, des abonnements incluant tout.

orange

Alors oui, on peut regarder la TV sur son smartphone sur un tout petit écran de 5 pouces à l'ère des grands écrans plats, mais chez soi cela restera toujours possible avec la Wi-Fi et donc sans antenne et surtout sans aucune saturation du réseau, grâce à la fibre, y compris avec un abonnement de téléphonie mobile très peu cher.

Pour vous la fibre n'aurait donc aucun intérêt, alors que la majorité des français n'attend que ça?
Lors de la réunion du 30 mars l'antenne était présentée également comme permettant de pallier temporairement aux problèmes internet rencontrés sur le village en attendant l'arrivée de la fibre.

Difficile quand même de croire que les habitants n'ont pas de box internet chez eux et que la téléphonie va tout remplacer grâce à l'antenne.

10/ Exigence des assurances en couverture 3G et 4G ?!

Nous ne voyons pas bien à quoi vous faites référence. Aucune compagnie d'assurance ne refusera un contrat à un client qui aura une mauvaise couverture de téléphonie à son domicile.
Peut-être parlez-vous d'une alarme à domicile de type GSM ? Cependant, ce type d'alarme oblige à prendre une carte SIM payante et un abonnement mensuel. Une alarme connectée utilise internet et ne vous coûte rien en abonnement, puisqu'elle utilise votre box et que vous pouvez tout à fait être averti de la même façon ou que vous soyez par sms sur votre smarphone : Avec la fibre, efficacité assurée.

Merci de nous apporter des précisions sur le sujet que vous évoquez.

Par contre, le sujet bien connu sur les assurances est le refus de couverture sanitaire concernant les ondes électromagnétiques par les compagnies de réassurances des opérateurs de téléphonie mobile; exemple avec la Lloyd's qui est une des plus grosses compagnie mondiale.

LLoyds assurance
equilibre habitat sante

11/ le livreur ou l'invité qui cherche à vous joindre :

Nous ne comprenons pas non plus cet argument. Si vous attendez quelqu'un vous êtes donc chez vous, et vous pouvez utiliser votre Wi-Fi.

Dans un soucis de transparence, nous ferons paraitre cet échange de mail sur notre site, comme cela a toujours été notre intention.
Toujours dans le même soucis de transparence, et ceci afin que les Episcomontois(es) soient informés, nous vous demandons de faire paraitre la référence de notre site sur l'Evecquemont Info et le site de la mairie.

Cordialement.

Collectif Episcologie.

Collectif
Episcologie

episcologie.weebly.com

Garanti sans virus. www.avast.com